

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Séance du 8 avril 2021

Date de convocation : 30 mars 2021
 Date d'affichage : 30 mars 2021

NOMBRE DE MEMBRES :
 Afférents au Conseil Communautaire : 41
 En exercice : 41
 Qui ont pris part à la délibération : 26
 Nombre de voix exprimé : 36

L'an deux mille vingt et un et le huit avril,

À vingt heures, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Robert TCHOBDRONOVITCH, Président,

Présents : Robert Tchobdrenovitch, Pierre Aubois, Emilie Bastié, François Bonnet, Jean-Luc Borel, Jean-Marc Brabant, Romain Brette, Alain de Villebonne, Rose-Marie Dumontier, Mylène Garcin, Valérie Grange, Marc Jaubert, Alain Gueydon, Geneviève Jean, Samantha Khalizoff, Franck Laroche, Jean-François Lovisolo, Nathalie Lebouc, Eve Maurel, Karine Mouret, Michel Partage, Béatrice Paumier-Lallemand, Grégory Risbourg, Nicolas Salerno, Catherine Serra et Michel Simos

Procurations de : Géraud de Sabran Pontevès à Mylène Garcin, Marc Duval à Emilie Bastie, Josiane Giraudon à Catherine Serra, Alain Gouirand à Nathalie Lebouc, Brigitte Margaillan à François Bonnet, Séverine Maugan-Curnier à Nicolas Salerno, Joëlle Richaud à Franck Laroche, Jean-Louis Robert à Robert Tchobdrenovitch, Richard Rouzet à Catherine Serra, Bernadette Vitale à Eve Maurel

Absents et excusés : Anne-Marie Dauphin, Philippe Egg, Jacques Natta, Josiane Panattoni, Mariane Domeizel

Madame Eve Maurel est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-025
Affectation du résultat

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2311-5 et R. 2311-12 à D. 2311-14 ;
 Vu l'instruction budgétaire M14 applicable aux EPCI ;

Vu la délibération n°2021-004 du 28 janvier 2021 sur les restes à réaliser 2020 ;

Vu la délibération n°2021-017 du 11 mars 2021 portant approbation du compte administratif 2020,

Considérant la mise en place de la comptabilité analytique au sein du budget général, en sus de la présentation fonctionnelle, notamment la compétence Propreté et Valorisation et la compétence GEMAPI,
 Considérant que les produits liés à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et à la taxe gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations doivent financer les charges de ces deux compétences,

Considérant que les résultats de l'exercice 2020 sur ces deux compétences sont les suivants :

Propreté et Valorisation	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020 Dont TEOM 3 944 012 €	4 728 494.42 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020	3 724 314.46 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020	1 004 179.96 €

GEMAPI	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020	607 661.80 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020	427 884.55 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020	179 777.25 €

Considérant les investissements projetés sur ces compétences,

Après avoir rappelé les résultats de l'exercice 2020 tels que :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020	14 004 922,08 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020	12 836 711,78 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020	1 168 210,30 €
RESULTAT REPORTE DE 2019	2 010 043,89 €
RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT 2020	3 178 254,19 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2020	1 207 965,96 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2020	2 086 988,71 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2020	-879 022,75 €
RESULTAT REPORTE DE 2019	3 378 645,43 €
RESULTAT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT 2020	2 499 622,68 €
RAR 2020 DEPENSES	3 370 079,81 €
RAR 2020 RECETTES	1 147 494,62 €
RESULTAT INVESTISSEMENT 2020 APRES DEDUCTION RAR	277 037,49 €

Considérant le résultat global de clôture de 2020 en section d'investissement, après prise en compte des restes à réaliser, présente un solde positif, l'affectation de résultat n'est pas obligatoire,

Considérant cependant que le plan d'investissement sur la compétence propriété et valorisation présente un besoin de financement et que le solde de cette taxe est positif en section de fonctionnement,

Considérant que cette taxe déroge au principe de l'universalité des recettes,

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- De réaliser les opérations suivantes :

Résultat de clôture fonctionnement 2020	3 178 254,19 €
1068-propriété et valorisation	161 000.00 €
Total affectation 1068	161 000.00 €
Report au R 002	3 017 254.19 €

- Et d'affecter ainsi la somme de 161 000 € au 1068 et de reporter au R002 la somme de 3 017 254.19 € en section de fonctionnement,
- De dire que le report en R001 (section d'investissement) est de 2 499 622.68 €,
- De l'autoriser à signer l'ensemble des documents et réaliser l'ensemble des démarches pour mener bien cette décision,

Oui l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **De réaliser** les opérations suivantes :

Résultat de clôture fonctionnement 2020	3 178 254,19 €
1068-propreté et valorisation	161 000.00 €
Total affectation 1068	161 000.00 €
Report au R 002	3 017 254.19 €

- **Et d'affecter** ainsi la somme de 161 000 € au 1068 et de reporter au R002 la somme de 3 017 254.19 € en section de fonctionnement,
- **De dire que le report en R001 (section d'investissement) est de 2 499 622.68 €,**
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents et réaliser l'ensemble des démarches pour mener bien cette décision,

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

36 voix POUR

UNANIMITE des suffrages exprimés

Robert TCHOBDRNOVITCH
Président

